

L'enquête est close

Par [JFB](#) le ven 04/01/2008 - 12:27

Tournant dans l'affaire Zsanett

Il n'y a pas eu de crime selon le Parquet qui a donc clos l'enquête et n'a pas inculqué les policiers soupçonnés du viol de Zsanett E. C'est elle qui est désormais menacée d'un procès pour fausse accusation et fausse déclaration, mais l'avocat de Zsanett se prépare à faire appel.



Faute de délit, l'enquête concernant l'affaire de Zsanett E. est désormais close. Ainsi en a décidé le Parquet Général de Budapest le 10 décembre dernier. Les procureurs n'ont pas trouvé de preuves contre les cinq policiers qui étaient accusés du viol de la jeune femme et de corruption. Zsanett E. et son avocat ont toutefois décidé de faire appel de cette décision .

Selon la jeune femme, elle a été arrêtée le 4 mai dernier sur le boulevard Múzeum par cinq policiers qui ont demandé à contrôler ses papiers, et après le contrôle, elle aurait été violée par deux d'entre eux dans une rue adjacente. Après les scandales qui ont impliqué des policiers depuis l'automne 2006 (durant le siège de la MTV et les répressions particulièrement violentes de la police), la révélation de ce viol prétendu fut "la goutte qui a fait déborder le vase", à la suite de laquelle Ferenc Gyurcsány a décidé de révoquer le chef de la police nationale, László Bene, et le chef de la police de Budapest, Péter Gergényi. En outre, le premier ministre a accepté la démission du ministre de la Justice, József Petrétai, bien qu'aucune procédure d'investigation n'ait été encore entamée.

Après l'enquête, qui a duré six mois, le Parquet a déclaré que les policiers n'avaient pas commis de crime. Au vu des preuves (les caméras de surveillance, les informations provenant de l'analyse des téléphones portables et des radios des policiers, les traces ADN analysées), les policiers n'ont pas commis de viol et ils n'ont pas tenté d'extorquer de l'argent à Zsanett E.. Or, si cette dernière ne parvient pas à justifier sa version des faits, elle pourrait être accusée de fausse déclaration,

ce qui pourrait lui valoir jusqu'à cinq ans de réclusion.

«Nous avons gagné une bataille, mais pas la guerre», a estimé György Magyar, l'avocat d'un policier après la décision judiciaire. « Nous ferons un procès à Zsanett portant sur ses fausses accusations à la première occasion. » Péter Tuza, l'avocat de Zsanett E. a déclaré qu'il formulera une plainte contre la décision du Parquet, qu'il considère « sans fondement ». Tuza est convaincu que «l'affaire de Zsanett doit être portée de toute manière devant la justice.»

Szabolcs Dull

•
Catégorie
Agenda Culturel